



Place de parking face a des fenetres

Par **driver34**, le **27/04/2008** à **11:37**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison de village dans la drome.

Cette maison qui apparten a ma famille depuis 1919, disposait depuis 1967 d'une parcelle de 44m² loué (preuve par bail) par la maire.

Or en 2002 (la maisons etait en location ace moment) la mairie nous informe que le Bail n'etait pas reconduit suite a des travaux d'embellissement de la place attenante et qu'il fallait enlevé clos (grillage) et plantation (fleurs arbustes) .

En fait d'embellissement nous nous somme retrouvé avec 6 places de parking face a nos fenetres.

Le comble c'est que la mairie a meme refuser de nous "attribuer" une place de parking pour notre usage!!

et c'est donc les autre susager de la place qui , eux disposant de cours et de garages vienne stationner a 1.80 du bord de nos fenetres.

mes questions sont simple.

Quel est la distance minimum entre un place de parking et une fenetre ?

n'existe t il pas une loi qui oblige les logements a avoir au moin une ou 2 place de parking reservé

qu'elle peuvent etre mes recours vis a vis d'une mairie quia une gestion a la BRASSENS (les copains d'abors)!!!!

merci de votre reponse